

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 19/07/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE
 N° 2022 / 169**

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

CULTURE

MISE EN PLACE DU PASS CULTURE

Monsieur le maire rappelle que le Pass Culture est né de la volonté, affirmée lors de la campagne présidentielle 2017, de mettre à disposition des jeunes, de 15 à 18 ans, un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le souhait de la ville de Tonnerre de permettre l'utilisation du Pass Culture à ses spectateurs de 15 à 18 ans et ainsi augmenter la fréquentation du Cinéma-Théâtre pour cette tranche d'âge ;
- Considérant la note de synthèse interne référencée MG. C°04.07.22

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser M. le maire, ou son représentant ayant délégation, à signer la convention de partenariat avec la société SAS Pass Culture, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.



Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre